Déclaration commune FCPE/FSU/UNSA Education

au CDEN de rentrée du 14 novembre 2018.

La situation actuelle des mineurs isolés interpelle la fédération de parents d'élèves FCPE et les fédérations syndicales FSU et UNSA Education, membres de Réseau Education Sans Frontière 64. Aujourd'hui, dans notre département, plusieurs dizaines de mineurs dorment dans les centres d'accueil du 115 et même dans la rue.

Nous demandons que leur minorité, lorsqu'elle a été reconnue dans un autre département, ne soit pas remise en cause lorsqu'ils arrivent ici. Nous demandons que le doute leur soit favorable, comme le stipule la loi, et qu'ils soient scolarisés et mis en sécurité, comme pour tout mineur en danger, par les services compétents en attendant que leur minorité soit officiellement reconnue.

Par ailleurs, on constate que la scolarisation des enfants allophones issus de familles de demandeurs d'asile, de réfugiés ou autres, se répartit maintenant sur l'ensemble du territoire départemental, au-delà des établissements qui bénéficient d'UPE2A. Nos collègues dans les écoles et les établissements font parfois sans moyen et sans aide extérieure. A la rentrée 2018, la création des 3 postes de TREANA dans le premier degré à Oloron, Orthez et Saint Palais, et celle du poste UPE2A au lycée des métiers du bâtiment de Gelos, a permis d'apporter une première réponse. Cependant, elle reste largement insuffisante au regard des besoins. Dans le premier degré et encore plus dans le second degré, nos collègues ont besoin de travailler en équipe avec les personnes compétentes qui leur apportent des réponses en termes de positionnement, de documentations et de prise en charge.

Les élèves accueillis dans nos classes ont besoin d'un réel projet de scolarisation. La création de postes UPE2A et de postes de référents « élèves allophones » lors des opérations de carte scolaire 2019 dans les écoles comme dans les autres établissements doit s'imposer comme une priorité pour subvenir à des besoins de plus en plus prégnants.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les représentants du Conseil Départemental et des maires du département, convaincus de la force des valeurs laïques et républicaines et de la capacité d'intégration de l'Ecole Publique, nous comptons sur vous pour que notre département frontalier puisse avoir les moyens d'accueillir dignement tous les enfants mineurs étrangers et de leur proposer une scolarité à la hauteur de leur avenir et des enjeux de notre société.

Nous vous remercions de votre attention.